L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 FEVRIER 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHITE.

CONDITIONS D'ABEILLE.
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Les prix de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une pistre par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et Cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle ligne. Un carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. — Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques $80; les agents pour navires, les hôtels et bateaux à vapeur, et les marchands de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et à l'avance.

Le prix des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque jour, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui dépassent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, ventes de navires, animaux, esclaves, ou bétes, etc., ou autre objets en nombre dépendant et aux prix ci dessus et ci-après.

Les ABONNEMENS qui ne seront pas payés par intervalles ne seront pas considérés comme discontinués.

LES ANNONCES qui ne porteront pas le nombre de fois qu'elles seront insérées, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées de discontinuer.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics ne seront insérées qu'au prix ordinaire et les annonces ou articles d'une nature purement personnelle (lorsqu'ils pourront être admis) payeront le double du prix ordinaire et d'avance.

A. PITTMAN,
Négociant Commissionnaire,
28, rue Royale.

ORLEANS DAVIDSON. JOHN PARKINSON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENTS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans.
2 not.

AGENCE de Sucre Raffiné de Boston — sucre en pain, en morceaux et en poudre d'abbie raffiné, ayant droit d'être considéré comme sucre, en vente par
8 jan—1m NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier.

Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W F Vredenburgh & Co. à partir de ce jour. Les affaires continueront les mêmes.
1 janv FIELD & Co. 46 Vieille Levee.

W F VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levee, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb ou autres No. 3 B. H. Field & Co. à New-York, et à St. Field Forest — 1 jan—1m

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importer en gros et en détail,
A L'ENSEIGNE DU MORTIER D'OR,
TIENT constamment en fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c. &c. — A transporté son magasin de Bienville à Dauphine à l'Apothicaire des rues Achille et Chartres, à l'angle du bac de Gretna.
20 nov—1m

P CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les Distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encouragé Crédit et St. Philippe—Rue Orléans
20 juillet

J. B. RATHBONE & Co, No 8 rue du Canal; offrent à vendre par colis, à des termes libéraux:
Cotons Arrays, Lyons, Cambrics, Lawns et Amoskeag (coutil à matelas) 3/4, 7/8 et 4/4 Oneida, Richester et Amoskeag; demies 4/4 et 7/8 Chester et Amoskeag; plus bleu d'York; cotonnade de fantaisie; gingas de 3 à 12 pouces; satinettes; calico couleur légère et riche, d'un bon goût; toile à draps blanches, 7/8 et 4/4, de diverses qualités; satine noire et couleur assortie; étoffes à meubles; nattes.
Aussi—Linon imprimé 9/8; mousseline et jaconet d'un bon style; organdis, ginghams; mousseline turlatane imprimée, riche; jolie mousseline; jaconet 6/4, uni et à raies; batiste 6/4, mousseline Suisse 6/4; nans book et small; gingham sombré, etc; ginghams anglais 4/4; uni et croisé; calicot imprimé, de Manchester, tissé; indienne; madras, varens, brittannia et de fantaisie; robes à pomponne, pacoule-a, unies et brodées; toile d'irlande 4/4, de bonne et demi pièce; plaids en tweed; toile à draps 4/4 et 12/4; coutil 8/4, toile d'oreiller en toile de lin; en ouvrage étapadou et small de perdriz; nappes damassées, de 6 à 12 couverts; embassés et damassés; serviettes à marquer; 8/4 percans, de Taylor; 8/4 de 200 yards, Bateau-bouvel article.
Aussi—Couvertures unies et croisées, de Duffil, couvertures 7/8 et 4/4 de Kentucky; linseys; duffil; kentucky anise et rayées. 21 fev

A VENDRE—Pour cause de départ, une Berline très bien achalandée, située à Jefferson, à 7 milles de Ferry, s'adresser sur les lieux. 4 fev—1m

EST débarquement du navy Catherine—Cotons comme ci dessus, marque J F Polaran. A vendre par
6 fev DUNCAN KENNEDY, 24, Tonlon.

MARCHANDISES FRAICHES
De printemps—pour habillement de Dames.
C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No. 88, encouragé Co. de la rue de la Douane, viennent de recevoir les dernières arrivages de France et de New York, les marchandises suivantes:
Une cause bâtarine à bas prix, à cause légèrement entaché d'une extrême nouveau; 1 cause linon fin, à carreaux noirs et blancs, 1 cause jaconet nouveau pour robes à bas prix.
Plusieurs cartons d'écharpes en barège, et de mouchoirs d'satinés.
Une cause soierie fraiche et riches, pour habillements, qu'elle vendraient à très bas prix.
Dans cause satin, de couleurs nouveaux styles;
Plusieurs caisses de [illegible] à tout prix.
Aussi—Pour en finir, au prix ordinaire, [illegible] de [illegible] de [illegible] de